

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

rmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

ologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

que :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

ducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

taire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

adie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement à caractère personnel.

Cadre réservé au Médecin



RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

macie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

ologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

que :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

ducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

aire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

die et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 01903 Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : Benallal Abdellah Abdellah Albenallal

Date de naissance : 23.11.56

Adresse : halitell

Tél. : 0661067211 Total des frais engagés : 29940,60 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 12 / 10 / 21

Nom et prénom du malade : Age :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Lien de parenté : *Alkhalil de Petit fil*

Nature de la maladie : En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA Le : 15/10/2021

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
12.10.2014	ANESTHÉSIE RÉANIMATION INJECTION EN ANESTHÉSIE NOURRITION PARENTHÉSIQUE	1/2 SERBEA 1/2 INPE : 1000 Dhs	779 Ra. Chéchahou	Dr CHANZAZ AMINE Anesthésie Réanimation

EXECUTION DES ORDONNANCES

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
HOPITAL PRIVE DE CASABLANCA AIN SEBA INPEI: 0990863272 279, Bd. Chouaoui Ain Seba	12/10/2021	B.Pcm	1539,85
SERVICE LABORATOIRE PRIVE DE CASABLANCA AIN SEBA INPEI: 0990863272 Chouaoui Ain Seba	12/10/2021	B.Pcm	1284,75

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000

[Création, remont, adjonction]

The diagram illustrates the 16S rRNA secondary structure, which is organized into three main domains: the D (DH5' domain) at the top, the H (H埒 domain) in the center, and the G (GH3' domain) at the bottom. The structure consists of various RNA segments represented by lines and circles, with numbers indicating specific nucleotide positions. The D domain is bounded by two vertical lines, the H domain by a central vertical line, and the G domain by another vertical line. The DH5' domain (D) contains labels 1 through 8. The H domain (H) contains labels 1 through 8. The GH3' domain (G) contains labels 1 through 8.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXÉCUTION

Casablanca, le

14 w/m

Mr. AIRFAR AND ALMANS BEHAVIOR

- Ns plo

me's car

ANS

AAS

Chd

i Dico L

Malaya \rightarrow HYL, YL

Two complex

Glycemic
? SA



1 SERVICE LABORATOIRE
OPTICAL PRIVE DE CASABLANCA AIN SEBA
INPE : 090063272
Sidi Chaouki Ain Sebaa

79, Bd. Chiel.
A. E.

~~TSR Anesthesia Reanimation~~

Honoraires

Dossier N°: 121021-101 du: 12/10/2021

Casablanca , le 12/10/2021

Médecin Dr :HANZAZ AMINE

N°Chambre

Patient :Mr BENALLAL AKHDAR ABDERRAHMAN

Analyses	Cotation	Montant
RECHERCHE DE D DIMERES	200	268,000
TSH-us : Thyréostimuline-Hormone	250	335,000
FT4 : THYROXINE LIBRE	200	268,000
FT3 : TRIIODOTHYRONINE (Libre)	300	402,000
Prélèvement sang veineux	1	11,750
	Total B	950
	Total en dirhams	1 284,75

SERVICE LABORATOIRE
HOPITAL PRIVE DE CASABLANCA AIN SEBAA
INPE : 090963272
279, Bd. Chefchaoui Aïn Sebaâ

Honoraires

Casablanca , le 12/10/2021

Dossier N°: 121021-089 du: 12/10/2021

Hopital Privé Casablanca Ain Sebaâ

Médecin Dr :HANZAZ AMINE

Matricule : **57496** N°Chambre

Patient :Mr BENALLAL AKHDAR ABDERRAHMAN

Analyses	Cotation	Montant
NUMERATION FORMULE SANGUINE	80	107,200
CHOLESTEROL HDL	50	67,000
CHOLESTEROL LDL	50	67,000
TRIGLYCERIDES	60	80,400
Créatinine	30	40,200
UREE	30	40,200
CHOLESTEROL TOTAL	30	40,200
IONOGRAMME SANGUIN	160	214,400
BILAN HEPATIQUE	225	301,500
GOT/ASAT	50	67,000
GPT/ALAT	50	67,000
CRP : PROTEINE-C REACTIVE	100	134,000
PSA Total	300	402,000
Prélèvement sang veineux	1	11,750
	Total B	1215
	Total en dirhams	1 639,85

SERVICE LABORATOIRE
HOPITAL PRIVE CASABLANCA AÏN SEBAâ
INPE : 090063272
279, Bd. Chefchaouni Aïn Sebaâ



AKDITAL

Hôpital Privé Casablanca Ain Sbaa
المستشفى الخاص الدار البيضاء عين السبع



Casablanca, le 13/10/2021

Compte rendu d'analyses

Dossier N° : 121021-101 Pvt du: 12/10/2021 13:16

Mr BENALLAL AKHDAR ABDERRAHMAN

IPP Patient /21

Patient Ordinaire :

Prescrit par Dr HANZAZ AMINE

Page : 1/1

HEMOSTASE-COAGULATION

Recherche des DDimers	:	<140	µg/l DDU	Valeurs Usuelles (Inférieur à 275)	Antériorité
-----------------------	---	------	----------	---	-------------

BILAN THYROIDIEN

<u>TSH : Thyréostimuline-Hormone-ultrasensible</u>	1,45	µUI/ml	Valeurs Usuelles (0,2 - 5)	Antériorité
--	------	--------	---------------------------------	-------------

Nouveau né à terme < 20 µUI/ml

Adulte:

Euthyroïde : 0,25 à 5 µUI/ml

Hyperthyroïdie : < 0,15 µUI/ml

Hypothyroïdie : > 7 µUI/ml

<u>FT4 : THYROXINE LIBRE</u>	:	1,13	ng/dl	Valeurs Usuelles (0,7 - 1,48)	Antériorité
		14,54	pmol/l	(10,6 - 19,4)	

<u>FT3 : TRIIODOTHYRONINE (Libre)</u>	:	3,16	pg/ml	Valeurs Usuelles (1,88 - 5,5)	Antériorité
		4,85	pmol/l	(2,87 - 8,4)	

Aspect du Sérum : légèrement lactescent .



Casablanca, le 13/10/2021

Compte rendu d'analyses

Dossier N° : 121021-089 Pvt du: 12/10/2021 12:34
Mr BENALLAL AKHDAR ABDERRAHMAN
IPP Patient : 57496/21
Patient Clinique : Hopital Privé Casablanca Ain Sebaa
Prescrit par Dr HANZAZ AMINE

Page : 1 / 3

HEMATOLOGIE

Valeurs Usuelles

Antériorité

NUMERATION FORMULE SANGUINE

NUMERATION

Globules blancs	:	6 550	/mm ³	(4000 - 10000)
Globules rouges	:	5,16	10 ⁶ /mm ³	(4,44 - 5,61)
Hémoglobine	:	16,50	g/dl	(13,5 - 16,9)
Hématocrite	:	49,10	%	(40 - 49)
VGM	:	95,20	fL	(81,8 - 95,5)
TCMH	:	32,00	pg	(27 - 32)
CCMH	:	33,60	g/dl	(32 - 36)
Plaquettes	:	161 000	/mm ³	(150000 - 450000)

FORMULE

Polynucléaires Neutrophiles	:	53,10 %	Soit	3478/mm ³	(1500 - 7000)
Lymphocytes	:	30,90 %	Soit	2023/mm ³	(1500 - 4000)
Monocytes	:	8,70 %	Soit	569/mm ³	(100 - 1000)
Polynucléaires Eosinophiles	:	6,60 %	Soit	432/mm ³	(50 - 500)
Polynucléaires Basophiles	:	0,70 %	Soit	45/mm ³	(10 - 70)



AKDITAL

Hôpital Privé Casablanca Ain Sbaa
المستشفى الخاص الدار البيضاء عين السبع

Mr BENALLAL AKHDAR ABDERRA Dossier N° : 121021-089

Page : 2/3

BIOCHIMIE SANGUINE

			Valeurs Usuelles	Antériorité
<u>CHOLESTEROL HDL</u>	:	0,44 1,14	g/l mmol/l	
Absence de risque >0,55 g/l Risque modéré 0,35-0,55 g/l Risque élevé <0,35g/l				
<u>CHOLESTEROL LDL</u>	:	1,68 4,35	g/l mmol/l	(Inférieur à 1,5) (Inférieur à 4,14)
<u>TRIGLYCERIDES</u>	:	1,49	g/l	(Inférieur à 1,5)
<u>CREATININE</u>	:	11,60 102,66	mg/l μmol/l	(6,3 - 12) (56 - 106)
<u>UREE</u>	:	0,39 6,50	g/l mmol/l	(0,16 - 0,48) (2,67 - 8)
<u>CHOLESTEROL TOTAL</u>	:	2,10 5,44	g/l mmol/l	(Inférieur à 2) (Inférieur à 5,18)

IONOGRAMME SANGUIN

<u>SODIUM</u>	:	138	mEq/l	(134 - 145)
<u>POTASSIUM</u>	:	4,10	mEq/l	(3,5 - 5)
<u>CHLORE</u>	:	107	mEq/l	(95 - 110)
<u>RESERVE ALCALINE</u>	:	23	mEq/l	(22 - 29)
<u>PROTEINES TOTALES</u>	:	77,20	g/l	(66 - 83)
<u>CALCIUM</u>	:	92,60 2,32	mg/l mmol/l	(81 - 104) (2,02 - 2,6)
<u>GLYCEMIE A JEUN</u>	:	0,93 5,16	g/l mmol/l	(0,75 - 1,15) (4,16 - 6,38)



AKDITAL

Hôpital Privé Casablanca Ain Sbaa
المستشفى الخاص الدار البيضاء عين السبع

Mr BENALLAL AKHDAR ABDERRA Dossier N° : 121021-089

Page : 3/3

BIOCHIMIE SANGUINE

Valeurs Usuelles

Antériorité

BILAN HEPATIQUE

GAMMA GT	:	30	UI/l	(12 - 64)
GOT/ASAT	:	21	UI/l	(Inférieur à 40)
GPT/ALAT	:	31	UI/l	(Inférieur à 45)
PHOSPHATASES ALCALINES	:	53	UI/l	(Inférieur à 270)
BILIRUBINE TOTALE	:	12,80	mg/l	(2 - 12)
		21,89	μmol/l	(3,4 - 21)
BILIRUBINE CONJUGUEE	:	3,30	mg/l	(Inférieur à 3)
		5,64	μmol/l	(Inférieur à 4,28)
BILIRUBINE LIBRE	:	9,50	mg/l	(Inférieur à 10)
(Technique : Malloy-Evelyn modifié)		16,25	μmol/l	(Inférieur à 17,1)

PROTEINES DE L'INFLAMMATION

Valeurs Usuelles
(Inférieur à 6)

Antériorité

CRP : PROTEINE-C REACTIVE

:

0,75

mg/l

MARQUEURS TUMORAUX

Valeurs Usuelles
(Inférieur à 4)

Antériorité

PSA Total

:

0,44

ng/ml

Antigène prostatique spécifique total

Aspect du sérum : légèrement lactescent